



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 120961

Texte de la question

M. Antoine Herth souhaite connaître l'avis de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la proposition de rendre les cotisations d'assurance complémentaire santé déductibles du revenu imposable pour les personnes à la retraite. En effet, alors même que ces cotisations ont tendance à augmenter avec l'âge, elles sont entièrement à la charge des retraités qui n'ont pas la possibilité de les déduire de leurs revenus. Or dès lors qu'elles sont versées dans le cadre d'un contrat groupé, cette possibilité est offerte aux salariés. C'est pourquoi il souhaiterait connaître son sentiment sur ce dossier, sachant que la déductibilité de ces cotisations du revenu imposable permettrait d'améliorer le pouvoir d'achat des personnes à la retraite.

Données clés

Auteur : [M. Antoine Herth](#)

Circonscription : Bas-Rhin (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120961

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2831